

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

INSCRIPTION EN PREMIERE ANNEE DE FORMATION POUR LES ETUDIANTS EN SOINS INFIRMIERS ET MANIPULATEURS D'ELECTRORADIOLOGIE MEDICALE

Nom de l'Institut : Sélectionner un IFSI	
Promotion (mois / année)	Sélectionnez votre année
Nom Promotion si IFMEM	

INFORMATIONS PERSONNELLES

Sexe : Féminin Masculin

Nom de naissance : Nom usuel :

Prénom(s) :

Date de naissance : Lieu : Département :

Pays de naissance : Nationalité :

N° de Pièce d'identité :

N° de Sécurité Sociale :

Le numéro de sécurité sociale ne doit pas être celui du conjoint, ni celui des parents, il doit être personnel (excepté les personnes affiliées au régime spécial).

SITUATION FAMILIALE

Sélectionnez votre situation familiale :	
Nombre d'enfants à charge :	

DOMICILIATION

Adresse courante et/ou du domicile des parents (numéro et voie, préciser bat, étage, esc) :

.....
.....

Code postal : Ville :

Adresse durant la scolarité (si différente de celle ci-dessus) :

.....
.....

Code postal : Ville :

Téléphone : Téléphone portable :

Adresse e-mail

Mode de transport pour se rendre à l'institut : Train Métro Bus RER SNCF Voiture 2 roues

Durée du transport : Moins de 30min De ½ à 1heure De 1 à 1heure ½ Plus 1heure ½

PERSONNE A CONTACTER EN CAS D'URGENCE

Nom - Prénom :

Lien de parenté :

Téléphone : Téléphone portable :

ADMISSION

Parcoursup Concours d'entrée en IFSI (formation professionnelle continue)

Date d'obtention :

Niveau d'études (dernière classe fréquentée et Lycée, même sans avoir eu de diplôme) :

.....

Nom et type du (des) diplôme(s)	Année d'obtention
Titre à l'admission (diplômes : Baccalauréat ou Titre admis en équivalence) :	
Autres diplômes :	

Institut d'origine (si report, mutation...) :

SITUATION PROFESSIONNELLE

Avez-vous déjà travaillé à l'AP-HP ?	Oui	Non	Promotion professionnelle	Sans engagement
Si vous travaillez à l'AP-HP :	Votre identifiant APH :			
Votre fonction :				
Votre grade :				
Etablissement d'origine :				
Nom de votre gestionnaire du personnel				
Avez-vous déjà travaillé dans un établissement hors AP-HP ?	Oui	Non	Promotion professionnelle	Sans engagement
Nom de l'établissement :				

Les étudiants non boursiers sont informés qu'ils devront s'acquitter des frais de scolarité qui s'élèvent à 170 €. Les étudiants doivent disposer de cette somme qui leur sera demandée en mars pour la rentrée de septembre et en mai pour la rentrée de janvier. Les factures seront envoyées à l'adresse connue par l'école (prévenir en cas de changement). Au cas où l'étudiant ne paierait pas dans le mois suivant la réception de la facture, il devra s'acquitter des frais de scolarité auxquels s'ajouteront les frais de relance d'huissier, sans possibilité de recours.

J'ai lu et j'accepte l'ensemble des informations ci-dessus et les obligations qui en découlent pour toute la durée de ma scolarité.